

L’an deux mille douze, le 15 octobre, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTBERON, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry SAVIGNY, Maire.

Date de convocation : le mercredi 10 octobre 2012

Etaients présents : Mmes et MM. Jean-Luc BELLARIVA, Yolande BERAUD, Corinne BOUCHERON, Gérard COGO, Denise ESCAFRE, Dominique FAU, Monica GARCIA, Valérie RIGAL, Thierry SAVIGNY.

Etaients absents : Mmes et MM. Jean-Claude BRAGATO qui a donné pouvoir à Corinne BOUCHERON, Sandrine CABROL, Jean-Michel DAVID, Sylvie GILLES qui a donné pouvoir à Denise ESCAFRE, Marie-Josée GOMIZ qui a donné pouvoir à Monica GARCIA, Benjamin GOUDERGUES qui a donné pouvoir à Gérard COGO, Philippe MIQUEL, Guillaume PUJOL.

A été nommée secrétaire de séance : Mme Corinne BOUCHERON

ORDRE DU JOUR :

DOMAINE	SUJET	DECISION
Finances	2012-38 : Délibération modificative n°2	Unanimité
	2012-39 : Mise en place d’un éclairage public sur le parking devant la crèche – validation du coût du projet et du plan de financement établi par le SDEHG	Unanimité
	2012-40 : Remplacement d’un véhicule utilitaire léger (VUL) et demande de subvention au Département	Unanimité
	2012-41 Choix d’une entreprise de fourniture et pose de mobilier pour les archives – demande de subvention au Département	Unanimité
	2012-42 : Choix d’une entreprise pour la reliure et la restauration d’un registre d’archives anciennes – demande de subvention au Département	Unanimité
	2012-43 : Subvention exceptionnelle à l’Olympique Girou Football Club (OGFC) pour l’acquisition d’un véhicule type fourgon et mise en place d’une convention de partenariat	Unanimité
Personnel	2012-44 : Création de 2 postes en CDD d’Adjoints Techniques contractuels et de 5 postes en CDD d’Adjoints d’Animation contractuels	Unanimité
Urbanisme	2012-45 : Attribution d’un nom de rue dans le lotissement « Mondouzy II »	Unanimité
	2012-46 : Acquisition pour l’euro symbolique de la parcelle D 872 de 219 m ²	Unanimité
Affaires générales	2012-47 : Convention avec l’Association Nationale des Chèques Vacances (ANVC) et le Centre de Remboursement des Chèques Emplois Services (CRCESU)	Unanimité
	2012-48 : Contrat Enfance Jeunesse CAF/Commune de Montberon, mise en place de deux nouvelles actions	Unanimité
	2012-49 : Prix initiative solidaire – demande conjointe de sponsoring Association SENET/Comité du Bassin pour l’Emploi du Nord Est Toulousain (CBE du NET)	
Questions diverses	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réflexion sur la modulation des tarifs ALSH et/ou ALAE pour la prise en compte des fratreries ; ✓ Ethylotest électronique pour lieux publics festifs ; ✓ Rapport d’activité 2011 du Syndicat Mixte du Bassin versant de l’Hers ; ✓ Rapport d’activité 2011 du SITROM 	

Délibération 2012-38 : Délibération modificative n°2

Exposé :

Monsieur le Maire, propose au Conseil les ajustements suivants pour le budget communal, prenant en compte l’achat d’un nouveau véhicule utilitaire léger, l’ajustement des dépenses votées pour l’ameublement de la bibliothèque, les travaux de pose de fenêtre au CIJ et la régularisation à la demande du Trésorier d’une anomalie liée à une utilisation erronée en M14 du compte 21531 mouvementés à tort en 2007 afin d’améliorer la qualités des comptes.

Ces inscriptions budgétaires étaient non prévues au budget initial.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2318 Autres immobilisations corporelles	15 987 €			
D 21318 Autres bâtiments publics – Opération 132 Maison des Jeunes		50 €		
D 2184 Mobilier – Opération 154 Bibliothèque		365 €		
D 21571 Matériel roulant – Opération 169 VUL Kangoo		15 572 €		
R 21531 Réseaux d’adduction d’eau				1517.16 €
D 21538 Autres réseaux		1517.16 €		
TOTAL	15 987 €	17 504.16 €	0 €	1517.16 €
TOTAL GENERAL	1517.16 €		1517.16 €	

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

ADOpte la modification du Budget communal comme exposée ci-avant.

Délibération 2012-39 : Mise en place d’un éclairage public sur le parking devant la crèche – validation du coût du projet et du plan de financement établi par le SDEHG

Exposé :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de ses compétences statutaires, le SDEHG a étudié la mise en place d’un éclairage public sur le parking devant la crèche comprenant :

- Construction d’un réseau souterrain public d’environ 55 mètres de longueur depuis le tableau électrique du bâtiment ;

- Fourniture et pose de 4 ensembles d'éclairage public composés chacun d'un mât cylindro-conique de 4 mètres de hauteur en acier thermo-laqué et supportant un appareil d'éclairage public de type routier équipé d'une lampe 36W LED ;
- Raccordement au réseau électrique.

Le coût total de ce projet est estimé à 15 910 €.

Monsieur le Maire précise que le SDEHG serait attributaire du FCTVA et solliciterait du Conseil Général la subvention la plus élevée possible.

Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune serait au plus égale à 6 918 €.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le projet ;

DECIDE de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la commune s'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale à 6 918 € et d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget primitif de 2013.

Délibération 2012-40 : Remplacement d'un véhicule utilitaire léger (VUL) et demande de subvention au Département

Exposé :

Monsieur le Maire expose que le Véhicule Utilitaire Léger utilisé actuellement par le service technique est vieillissant et qu'il est nécessaire de le renouveler.

Après consultation (auquel ont participé CITROEN, PEUGEOLT et RENAULT), Monsieur le Maire propose de retenir l'offre du fabricant RENAULT et d'acheter un KANGOO express grand volume pour un montant de 17 082.09 € TTC auquel il faut soustraire la valeur de la reprise de l'ancien véhicule soit 1 794 € TTC. Montant final 15 288.09 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention au taux le plus élevé possible au Conseil Général.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

RETIENT l'offre du fabricant automobile RENAULT ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes afférents à cet achat ;

DECIDE d'inscrire la somme correspondante au budget communal ;

SOLLICITE du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux le plus élevé possible.

Délibération 2012-41 Choix d'une entreprise de fourniture et pose de mobilier pour les archives – demande de subvention au Département :

Exposé :

Monsieur le Maire détaille le travail de fond mené sur le classement des archives communales cet été.

Aujourd'hui 25 mètres linéaires d'archives vont être détruits après validation des Archives Départementales.

Après destruction, il est nécessaire de reclasser les archives restantes et de se mettre en conformité avec les préconisations des Archives Départementales en matière de conservation des archives communales.

Cette mise en conformité passe entre autre par de nouveaux rayonnages métalliques et adaptés en hauteur pour le maniement par les agents référents.

Monsieur le Maire expose qu'une consultation a été faite auprès de 4 entreprises (BURO31, Oddos Buro, SEIREB et VEODIA). Après analyse des offres M. le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de la société VEODIA pour un montant de 1782.24 € HT soit 2131.56 € TTC et de demander une subvention au taux le plus élevé possible au Conseil Général.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

RETIENT l'offre de l'entreprise VEODIA ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes afférents à cet achat ;

SOLLICITE du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux le plus élevé possible.

Délibération 2012-42 : Choix d'une entreprise pour la reliure et la restauration d'un registre d'archives anciennes – demande de subvention au Département

Exposé :

Monsieur le Maire expose qu'après le travail de fond de classement des archives communales mené cet été, il serait nécessaire de restaurer certains registres d'archives anciennes. La dépense avait été votée au budget communal.

Après consultation, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition tarifaire de l'entreprise FABREGUE pour restaurer un registre de délibérations datant de 1757. Cette proposition s'élève à 1137.00 € HT soit 1359.85 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention au taux le plus élevé possible au Conseil Général.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

RETIENT l'offre de l'entreprise FABREGUE ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes afférents à ces travaux ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

SOLLICITE du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux le plus élevé possible.

Délibération 2012-43 : Subvention exceptionnelle à l'Olympique Girou Football Club (OGFC) pour l'acquisition d'un véhicule type fourgon et mise en place d'une convention de partenariat

Exposé :

Madame Monica GARCIA, Adjointe au Maire, en charge des affaires sportives, expose la demande de l'Olympique Girou Football Club (OGFC), d'obtenir une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'achat d'un véhicule de type fourgon pour le transport de personne.

En effet, le club connaît parfois des difficultés de disponibilité pour obtenir un véhicule de la Commune de Montberon ou de la Communauté de Communes des Coteaux Bellevue et ainsi faire ses déplacements dans de bonnes conditions.

Dans le cas de l'achat d'un véhicule par un club de football, la Fédération Française de Football apporte au club une subvention de 7 500 €.

L'OGFC qui achèterait le véhicule en son nom, pour une valeur de 15 264.50 € TTC, demande à la Commune de Montberon une subvention la plus élevée possible après l'achat, avec la mise en place d'une convention d'utilisation conjointe du fourgon entre l'OGFC et la Commune de Montberon.

Madame l'Adjointe au Maire détaille cette convention qui reviendrait à une mise à disposition de ce véhicule à la commune de Montberon pour près de 250 jours par an. Cette convention règle pour les deux parties les droits et obligations en matière d'utilisation, d'entretien et de stockage du fourgon.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle à l'OGFC d'un montant de 7500 € ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du véhicule entre l'OGFC et la Commune de Montberon.

Délibération 2012-44 : Création de 2 postes en CDD d'Adjoints Techniques contractuels et de 5 postes en CDD d'Adjoints d'Animation contractuels

Exposé :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires de la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3 ;

Vu le Décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relative aux agents non-titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant :

- ✓ Qu'il est nécessaire de créer 2 postes d'adjoint technique territorial non-titulaire, à temps non complet pour l'un (20h hebdomadaire) et à temps complet pour l'autre (35h hebdomadaire), pour une durée de 3 mois chacun, afin de pallier temporairement aux défections des agents titulaires de la commune (maladies, sanctions disciplinaires) et au manque de qualification en matière d'entretien des espaces verts ;
- ✓ Qu'il est nécessaire de créer 5 postes d'adjoint territorial d'animation non-titulaire, à temps non complet : 2 postes à 13h hebdomadaire, 2 postes à 14h hebdomadaire et 1 poste à 30h hebdomadaire, pour une durée de 5 mois chacun, afin de régulariser des situations de surcroît de besoin d'encadrement sur la période méridienne déjà existantes ;
- ✓ Que, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le Maire propose : la création de ces emplois contractuels pour assurer des fonctions d'adjoint technique territorial ou d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet (ou complet), catégorie C,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE la création :

- à compter du 28 août 2012, d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe contractuel à temps non complet (20h hebdomadaire) ;
- à compter du 1^{er} septembre 2012, de 5 emplois d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe contractuel à temps non complet (2 postes à 13h hebdomadaire, 2 postes à 14h hebdomadaire et 1 poste à 30h hebdomadaire) ;
- à compter du 11 octobre 2012, d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe contractuel à temps complet (35h hebdomadaire)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer 7 contrats à durée déterminée renouvelables, pour le recrutement de 7 agents non-titulaires, dans les conditions énoncées ci-dessus ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget sur le chapitre 012, compte 64 ;

DIT que ces emplois seront portés au tableau des effectifs du personnel annexé au budget.

Délibération 2012-45 : Attribution d'un nom de rue dans le lotissement « Mondouzy II »

Exposé :

Monsieur le Maire expose que des logements sont en réalisation dans le lotissement dit « Mondouzy II ». La rue qui y mène n'a pas encore été nommée. Pourtant il faut constater que certaines familles sont en train de s'installer dans leur logement. Pour remédier au problème d'adresse postale de ces familles il est nécessaire de donner un nom à cette voie.

Monsieur le Maire propose de la nommer : Rue Pierre DESPROGES

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le choix exposé par Monsieur le Maire ;

CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures pour l'application de cette délibération.

Délibération 2012-46 : Acquisition pour l'euro symbolique de la parcelle D 872 de 219 m²

Exposé :

Monsieur le Maire expose qu'il a proposé à Mr POLESSELO d'acquérir pour l'euro symbolique la parcelle D 872 de 219 m². En effet cette parcelle est le trottoir qui longe le lotissement des Magnolias et le chemin Al Vigne. Elle viendrait compléter la cession de la parcelle D877 validée par délibération du 12 avril 2012.

Mr POLESSELO ayant donné son accord, Monsieur le Maire propose que l'on saisisse le notaire pour cette acquisition à l'euro symbolique

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTÉ l'acquisition pour l'euro symbolique de la parcelle D 872 de 219 m² ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat chez le notaire ;

CHARGE Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

Délibération 2012-47 : Convention avec l'Association Nationale des Chèques Vacances (ANVC) et le Centre de Remboursement des Chèques Emploi Service (CRCESU)

Exposé :

Monsieur le Maire propose afin de répondre au mieux aux attentes des parents, la mise en place de deux nouveaux moyens de paiement pour les prestations ALAE et ALSH : les Chèques Emploi Service (CESU) et les Chèques Vacances.

Ces nouveaux moyens de paiement pourraient être mis en place dès le mois de novembre 2012, à la condition de signer une convention avec chacun des organismes qui gèrent ces titres de paiement.

Les chèques vacances sont acceptés pour le règlement des prestations de Centre de Loisirs (ALSH) et les CESU pour le règlement des temps périscolaires (ALAE) et également pour le règlement des centres de loisirs (ALSH) pour les enfants de moins de 6 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions avec l'ANCV et le CRCESU

Délibération 2012-48 : Contrat Enfance Jeunesse CAF/Commune de Montberon, mise en place de deux nouvelles actions

Exposé :

Monsieur le Maire propose dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF, 2 nouvelles actions mises en place pour l'année 2012 :

- ✓ Poste d'animateur ALAE/ALSH – 28h hebdomadaire – obtention du diplôme BAFA
- ✓ Chantier International – Rénovation bâtiments communaux – Modification de l'amplitude horaire du CIJ pendant la période d'été de 8h à 12h soit 16 journées

Ce contrat détermine les objectifs tant qualitatifs que quantitatifs sur lesquels la collectivité doit s'engager. En contrepartie la CAF verse une prestation financière annuelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE la mise en place de ces deux nouvelles actions

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à leur contractualisation.

Délibération 2012-49 : Prix initiative solidaire – demande conjointe de sponsoring Association SENET/Comité du Bassin pour l'Emploi du Nord Est Toulousain (CBE du NET)

Exposé :

Monsieur le Maire expose que le CBE du NET avec l'association SENET ont décidé de renouveler l'opération du « Prix Initiative Solidaire » qui est organisé depuis 2003 dans l'intérêt des nouveaux créateurs d'activité du territoire du Nord Est Toulousain. Cette action menée en faveur de la création d'activité tend à motiver et récompenser les porteurs de projets du territoire.

La Commune de Montberon impliquée dans le secteur économique local, est sollicitée à ce titre pour sponsoriser ce prix.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'attribuer une subvention à l'association SENET de 200€ au titre du Prix Initiative Solidaire ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget sur le chapitre 65 ;

AUTORISE M. le Maire à engager toutes les actions nécessaires au règlement de cette subvention.

Questions diverses :

- ✓ Réflexion sur la modulation des tarifs ALSH et/ou ALAE pour la prise en compte des fratries : Monsieur le Maire expose que les services de la Commune et la Commission Education Jeunesse sont chargés de réfléchir à la mise en place d'une modulation de tarifs ALSH et/ou ALAE pour les fratries, avec un objectif d'entrée en vigueur au 01/01/2013 ;
- ✓ Ethylotest électronique pour lieux publics et festifs : information suite à une démarche commerciale de l'existence de bornes éthylotest pour équiper les lieux publics et festifs - pas d'obligation légale ;
- ✓ Commerces de proximité - droit de préemption des communes : information sur le droit des communes de mettre en place ce droit de préemption sur tout ou partie de son territoire – procédure qui nécessite l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie et la publicité appropriée à destination de la population communale – à ce jour la Commune de Montberon n'a pas mis en place ce droit de préemption ;
- ✓ Journal d'activités des principales actions du SMEA 31 pour la Commune de Montberon - présentation ;
- ✓ Rapport d'activité 2011 du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers – présentation ;
- ✓ Rapport d'activité 2011 du SITROM – présentation ;
- ✓ Un Conseil Municipal Jeune va être mis en place par des élections au sein du groupe scolaire de Montberon qui auront lieu le 26 octobre 2012. Au terme de ces élections le CMJ sera installé officiellement lors des cérémonies du 11 novembre 2012 ;
- ✓ Pays Tolosan : la réflexion sur un équipement nautique sur le territoire du Nord Est Toulousain avance avec la décision de la CCCB de participer aux études qui travaillent sur les équipements déjà existants et qui pourraient être améliorés pour offrir toutes les combinaisons d'utilisation possible en été et en hiver ;
- ✓ La Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) a émis un avis le 8 octobre 2012 sur les projets destinés à achever la couverture du territoire du département en établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. En ce qui concerne le territoire de la Communauté de Communes des Coteaux Bellevue (CCCB), la CDCI a voté le maintien de la Commune de Castelmaurou dans la CCCB et l'adhésion de la commune de Rouffiac-Tolosan à la CCCB à compter du 1^{er} janvier 2014.